



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n° 17/2017

Objet du préavis

**Remplacement et achat de véhicules pour les secteurs de l'Entretien du
Domaine Public et des Parcs et Promenades**

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le présent préavis a pour but de financer le remplacement ou l'achat de véhicules ou machines complémentaires pour les deux secteurs d'exploitations :

- Entretien du Domaine Public (EDP) ;
- Parcs et Promenades (P&P).

Force est de constater que notre ville a particulièrement grandi ces 15 dernières années, avec de nouveaux quartiers d'habitation ou de nouvelles zones d'activités qui nécessitent tous un entretien du domaine public ainsi qu'un entretien des surfaces vertes supplémentaires.

Ces prestations réalisées par la Commune nécessitent donc des ressources humaines mais aussi des ressources mécaniques modernes. Pour ce faire, il est important que le parc véhicules soit entretenu et mis à jour régulièrement.

L'atelier mécanique, qui assume l'entretien du parc véhicules et machines pour l'ensemble des secteurs d'exploitations, gère pour les 2 secteurs concernés le parc suivant :

	EDP	P&P	
Véhicules – tracteurs	10	4	
Machines, vélomoteurs, scooters	20	12	
Remorques et bennes	37	4	
Petites machines ou outils mécanisés	40	36	
Equipements de déneigement (lames, semoir, etc.)	12	4	
Total des véhicules et machines EDP et P&P	119	60	= 179

2. Liste des véhicules à acheter ou à remplacer

2.1. EDP

Balayeuse S2 Boschung (nouvel achat)

Remplacement du Piaggio Porter (2004)

Remplacement d'un vélomoteur et d'une remorque

Remplacement d'une remorque (1961)

2.2. P&P

Camionnette avec pont (nouvel achat)

Remplacement du tracteur Kubota ST 35 (2002), qui est en panne

3. Justification des besoins pour le secteur EDP

3.1. Achat d'une balayeuse Boschung S2

Dans le préavis n° 08/2017 « Action ville propre », il est mentionné qu'il est prévu « d'augmenter la fréquence des tournées avec le Glutton et avec une balayeuse spécialisée ». Pour ce faire, la Municipalité a décidé d'acheter une nouvelle petite balayeuse afin de :

- soulager la balayeuse principale de type Ravo, achetée en 2012 (préavis n° 02/2012) ;
- mécaniser le balayage des sentiers, chemins pédestres, trottoirs, etc., qui sont actuellement entretenus par les balayeurs.

Le choix s'est logiquement porté sur un produit de la nouvelle entreprise payernoise Marcel Boschung SA. Cette nouvelle balayeuse « Urban Sweeper S2 » a été testée à satisfaction par le secteur EDP. Les caractéristiques techniques sont les suivantes :

- largeur du véhicule : 15 cm ;
- largeur de balayage : 230 cm (maximum 260 cm) ;
- hauteur du véhicule : 199 cm ;
- motorisation : Euro Mot 3B diesel – 55 KW ;
- vitesse maximum : 40 km/h ;
- volume de la cuve à déchets : 2 m³.

Le coût de ce véhicule neuf de couleur RAL blanc est de Fr. 129'500.— TTC. Le délai de livraison est de 4 mois. Ce type de balayeuse n'existe pas encore avec une motorisation électrique.

Pour piloter cette nouvelle balayeuse, la Municipalité a décidé de prévoir au budget 2018 une augmentation des 3.0 ETP actuels à 3,4 ETP pour les prestations de nettoyage du domaine public. De plus, avec le prochain départ en retraite d'un balayeur, la Municipalité a prévu de revoir l'organisation du nettoyage manuel et mécanique du domaine public.

Il est à noter qu'un balayage mécanique ne peut remplacer que partiellement le travail d'un balayeur manuel. En effet, ce dernier doit effectuer un travail plus fin de nettoyage au centre-ville et vidanger manuellement de nombreuses poubelles.



3.2. Remplacement du Piaggio Porter

Le véhicule actuel a été acheté en 2004. Il présente quelques signes de fatigue, notamment au niveau de la carrosserie car il est beaucoup sollicité pour des transports de collaborateurs et pour des petites charges.

Comme le secteur Assainissement a besoin d'un véhicule léger pour pouvoir intervenir sur les stations de pompages d'Aéropole et pour permettre le déplacement, en cas de panne, sur le réseau d'assainissement, il semble judicieux et utile de transférer ce véhicule au dit secteur dans le cadre d'une utilisation avec moins de sollicitation. Ceci devrait permettre de prolonger la durée d'utilisation de ce dernier.

Pour remplacer ce véhicule, le secteur a testé un véhicule électrique de type Goupil. Utilisé par plusieurs communes, ce véhicule a pour avantage d'être silencieux et non-polluant. Toutefois, au vu de son prix de Fr. 50'000.—, la Municipalité a décidé d'abandonner cette option et de partir sur l'achat d'un véhicule traditionnel. Ce véhicule devra être étroit, soit entre 140 cm et 180 cm de large, pour permettre de passer dans les endroits étroits. Il sera équipé d'un pont basculant et d'un crochet pour une remorque de 0,6 tonnes. Sa longueur sera d'environ 3,5 m. Le choix final s'est porté sur l'achat d'une nouvelle version du Piaggio Porter.

Coûts à prévoir :

Prix du véhicule de base Fr. 25'000.—

Option crochet Fr. 3'000.—

Total TTC Fr. 28'000.—



3.3. Remplacement d'un vélomoteur et d'une remorque

Un nouveau véhicule développé spécialement pour les secteurs de voirie a été présenté cet été. Ce triporteur électrique de marque VR3 est conçu pour la vidange des poubelles, actuellement exécutée par un vélomoteur et une remorque.

En tant que détenteur du label Cité de l'Énergie, nous pensons que l'acquisition d'un tel véhicule est idéale pour remplacer notre vieux vélomoteur.

Ce véhicule a été testé par le secteur EDP et il convient parfaitement à l'utilisation prévue. Au besoin, il pourra être complété ultérieurement par l'achat d'une petite remorque adaptée.

Quelques caractéristiques techniques :

- vitesse du véhicule à trois roues maximum 45 km/h ;
- charge utile totale 120 kg ;
- batterie lithium – ion avec une durée de recharge de 6 heures ;
- autonomie maximum de 120 km ;

Le coût de ce véhicule est de **Fr. 25'500.— TTC.**



3.4. Remplacement d'une remorque

La remorque achetée en 1961 a fait son temps. Elle est principalement utilisée pour des transports lourds (terre, graviers, blocs en béton, etc.).



Pour remplacer cette remorque, notre choix s'est porté sur une remorque benne de type Pro-Technik basculante de 7 m³.

Le coût de la remorque est de **Fr. 14'000.— TTC.**



4. Justification des besoins pour le secteur Parcs et Promenades

4.1. Achat d'un nouveau véhicule avec pont

L'effectif du secteur des Parcs et Promenades a été augmenté ces dernières années, ceci en regard de l'augmentation des surfaces à entretenir et des aménagements décoratifs qui ont été mis en place à satisfaction (giratoires, massifs, décorations florales, etc.).

Aujourd'hui, le secteur, dont l'effectif moyen est d'environ 9 personnes (6 collaborateurs, 2 apprentis, 1 stagiaire ou programme d'occupation), n'a que deux véhicules de transport (Nissan Cabstar 3 places et Piaggio 2 places). Pour pallier ce manque de véhicule, la Municipalité a décidé d'acquérir un second véhicule de type Nissan Cabstar, pouvant aussi transporter des charges utiles jusqu'à 3,5 tonnes (gravats, terre, etc.).

Quelques caractéristiques techniques :

- cylindrée 2953 cm³, puissance 130 chevaux ;
- carburant diesel ;
- pont basculant 3 côtés.

Le coût de ce véhicule est de **Fr. 43'500.— TTC.**



4.2. Remplacement du tracteur Kubota ST 35

Ce tracteur Kubota a été acheté en 2002. Il est principalement utilisé pour de l'arrosage, la taille mécanisée des haies, l'entretien des massifs et le salage ou déneigement l'hiver.

Malheureusement, le moteur a lâché et le coût de réparation d'environ Fr. 15'000.— est trop élevé au vu de l'âge du tracteur. De ce fait, il a été décidé de le remplacer par un nouveau tracteur.

Afin de pouvoir terminer la prestation de tailles des hautes tiges, il a fallu se résoudre à louer un tracteur similaire, ce qui a aussi permis de le tester.

Etant donné que le tracteur testé ne remplissait pas à satisfaction les besoins, le choix s'est finalement porté sur un tracteur Kubota de taille identique, type STW 40.

Le coût du remplacement du tracteur Kubota ST 35 est de **Fr. 46'000.— TTC.**



5. Collaboration inter-secteurs pour les véhicules communaux

Depuis quelques années, la Municipalité attache beaucoup d'importance à la collaboration et à l'utilisation multiple des véhicules ou machines par les différents secteurs. Si les véhicules et machines sont à la base attribués à un secteur, une séance de coordination dirigée par un chef de service a lieu tous les vendredis matin en présence de l'ensemble des chefs de secteurs.

Cette séance de coordination a notamment aussi pour but de planifier le prêt de véhicules ou de machines entre secteurs. Si le besoin requiert un véhicule ou une machine nécessitant une formation spéciale, il est aussi courant que le chauffeur soit mis également à disposition du secteur concerné.

Dans la mesure où la marche du secteur le permet, les véhicules ou machines, et plus particulièrement les véhicules de transport (voitures, camionnette avec ou sans pont), sont mis à disposition d'autres secteurs sur la base d'une planification hebdomadaire, voire journalière.

Pour le présent préavis, il est clair que les camionnettes Piaggio (EDP) ou Nissan Cabstar (P&P) pourront être utilisées par les différents secteurs d'exploitations en cas de besoin.

6. Coûts et financements

6.1. Récapitulatif des coûts

Balayeuse S2 - EDP	Fr.	129'500.—
Remplacement du Piaggio – EDP	Fr.	28'000.—
Triporteur VR3 - EDP	Fr.	25'500.—
Remorque - EDP	Fr.	14'000.—
Camionnette Cabstar – P&P	Fr.	43'500.—
Remplacement Kubota ST35/STW40	Fr.	<u>46'000.—</u>
Total TTC pour l'ensemble des véhicules	Fr.	<u>286'500.—</u>

Ce montant est conforme au dernier planning des investissements établi par la Municipalité.

6.2. Financement

Il est prévu de financer ces achats par les fonds disponibles en trésorerie. Si ces derniers ne devaient pas être suffisants, il faudrait alors avoir recours à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement (cf. préavis n° 24/2016). Dans ce cas, et pour autant que la Municipalité décide de recourir à l'emprunt pour la totalité prévue dans le présent préavis, soit Fr. 286'500.—, le total des emprunts de la Commune de Payerne, ainsi que les engagements non utilisés et les amortissements effectués, se situeraient aux environs de Fr. 58'210'000.—.

Frais annuels de fonctionnement

Amortissement	:	10 %	de Fr. 286'500.—	Fr.	28'650.—
Intérêts	:	2 %	de Fr. 286'500.—	Fr.	<u>5'730.—</u>
Total				Fr.	<u>34'380.—</u>

7. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 17/2017 de la Municipalité du 8 novembre 2017;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à acheter une nouvelle balayeuse S2 Boschung et à remplacer 2 véhicules ainsi qu'une remorque du secteur EDP pour un montant total de Fr. 197'000.— ;

- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à acheter une nouvelle camionnette et remplacer les un tracteur Kubota du secteur Parcs et Promenades pour un montant de Fr. 89'500.— ;
- Article 3** : de lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 286'500.— (TTC) pour l'achat de l'ensemble des véhicules précités ;
- Article 4** : d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de Fr. 286'500.— par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers ne devaient pas être suffisants, de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement ;
- Article 5** : d'autoriser la Municipalité de porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 286'500.— et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 8 novembre 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

C. Luisier Brodard

S. Wicht

Annexe pour l'original du préavis : 1 dossier

Municipal délégué : M. André Bersier